

# Consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder pour le projet Gazoduc

Présenté au

Ministère de l'Environnement

et de la Lutte contre les changements climatiques

Janvier 2019



Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement



# Rédaction

Marie-Philippe Chouinard, RNCREQ

# Collaboration

Martin Vaillancourt, Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches Bianca Bédard, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue Tommy Tremblay, Conseil régional de l'environnement du Saguenay – Lac-St-Jean Lauréanne Daneau, Conseil régional de l'environnement de la Mauricie Vincent Moreau, RNCREQ

# Sommaire

Présentation du RNCREQ et des CRE		2
1.	Les enjeux qui devraient être approfondis ou ajoutés	3
	1.1 Les enjeux environnementaux	3
	1.2 L'enjeu réglementaire	4
2.	Les aspects qui préoccupent le RNCREQ	5
	2.1 Préoccupations environnementales	5
	2.2 Préoccupations sociales	5
	2.3 Préoccupation technique	6
	2.3 Préoccupations économiques	6
	2.4 Préoccupation quant à la sécurité publique	6
	2.5 Préoccupations sur les fondements	7
3.	Proposition supplémentaire	8
4	Références	9

# Présentation du RNCREQ et des CRE

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de trente-cinq ans. Dès les années 70, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans l'Est-du-Québec, des groupes environnementaux se sont réunis pour créer un organisme régional de concertation en environnement. À partir de la fin des années 80, c'est au tour des régions de Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et de la Côte-Nord de fonder leur CRE.

Présents aujourd'hui sur tout le territoire (sauf dans le Nord-du-Québec), les seize CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement dans chacune des régions du Québec. Par leurs actions, ils favorisent l'intégration des préoccupations environnementales dans les

Par leurs actions, les CRE contribuent à harmoniser qualité de l'environnement, équité sociale et développement économique. processus de développement et contribuent à harmoniser durabilité écologique, équité sociale et développement économique. Ils privilégient une approche constructive axée sur les solutions, par la concertation, l'éducation et la sensibilisation en tenant compte des réalités locales et régionales. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Organismes autonomes issus du milieu, les CRE sont reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. Ils ont également le mandat de contribuer à la définition d'une vision globale du développement durable au Québec et de favoriser la concertation entre les organisations de leur région. En 2014, les CRE comptent ensemble près de 1 500 membres – citoyens, groupes environnementaux, organismes parapublics et municipaux, entreprises privées.

# Le RNCREQ : un réseau unique d'acteurs influents dans le domaine de l'environnement au Québec

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Reconnu pour la rigueur de ses interventions, le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (changements climatiques, matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, etc.).

Le RNCREQ a pour mission de contribuer à la définition d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom.

Au fil des années, le réseau des CRE a développé une expertise qui non seulement alimente les consultations et les débats publics, mais lui permet aussi de contribuer aux initiatives locales et d'accompagner les décideurs régionaux dans leurs démarches vers un développement durable.

# 1. Les enjeux qui devraient être approfondis ou ajoutés

À la lumière de l'avis de projet et de la directive ministérielle concernant l'élaboration de l'étude d'impact du projet Gazoduc inc., le RNCREQ est d'avis que les enjeux suivants devraient être approfondis ou ajoutés.

# 1.1 Les enjeux environnementaux

### Production de gaz à effet de serre

Sachant qu'une molécule de méthane comporte un potentiel de réchauffement jusqu'à 21 fois plus que le  $CO_2$ , et que le gaz naturel en est constitué à 95 %, le gazoduc a un fort potentiel de contribution aux gaz à effet de serre (GES). L'étude devrait tenir compte des émissions fugitives de méthane reliées à l'exploitation du gazoduc. Les émissions fugitives de méthane contribuent de 62 à 84 % du bilan de GES du secteur du gaz naturel et se retrouvent tout au long de la chaîne. Ces émissions ont tendances à être sous-estimées dans les prévisions de l'industrie. Énergir, qui exploite 10 000 km de conduite au Québec, a estimé ses pertes fugitives en 2012 à 20 000 tonnes. Selon l'Office national de l'Énergie, depuis 10 ans, 750 fuites (dont 452 de gaz) provenant des principaux gazoducs au Canada ont été recensées. De plus, le Bureau de la sécurité des transports du Canada estime que seulement une fuite sur dix est détectée. Les émissions fugitives sont donc un réel problème documenté et l'étude devrait non seulement effectuer un calcul réaliste, mais également proposer des solutions conséquentes qui seront prises par l'industrie pour en diminuer l'impact. Notamment, l'étude devrait inclure l'apport net du projet (incluant toutes les phases de la construction à son exploitation) au bilan de GES québécois.

#### Provenance du gaz naturel

En considérant la structure du réseau gazier actuel, il est ardu de connaître la provenance du gaz naturel et ainsi le type de gaz exploité. Le réseau américain s'intègre dans le système canadien et la traçabilité du gaz devient complexe. L'industrie devrait être en mesure d'évaluer la provenance du gaz naturel qui sera transportée dans le pipeline. La proportion de chaque type devrait également y figurer (gaz conventionnel vs non-conventionnel). Selon les prévisions avancées par le promoteur, le gaz proviendrait en grande majorité de l'exploitation de l'ouest canadien, or les ressources en gaz conventionnel s'amoindrissent et l'exploitation du gaz non-conventionnel augmente. L'étude devrait donc, également, présenter les tendances à long terme de la provenance en tenant compte des prévisions d'exploitation de ce secteur.

# Perturbation des écosystèmes et fragmentation de l'habitat

Le gazoduc aura une longueur approximative de 750 km pour une largeur de l'emprise permanente d'environ 30 m, ce qui risque de créer une pression sur les milieux humides, les zones de hautes valeurs écologiques, les habitats fauniques et floristiques d'intérêt. De plus, le projet implique qu'il y aura une perte de superficie en bois destinée à la production forestière, ce qui constitue un impact pour ce secteur d'activité et entraîne une fragmentation du milieu. Ce type de projet comporte également un risque de contamination de l'eau potable. Compte tenu de ces perturbations, il serait alors recommandé que l'étude d'impact inclue l'évaluation de la perte des services écosystémiques reliés à la destruction des milieux écologiques qui sera traversé par le gazoduc. Par ailleurs, il est recommandé que l'évaluation des impacts prennent en considération l'impact cumulatif environnemental de la proximité de la construction du projet de gazoduc avec d'autres installations qui créent déjà une pression sur le territoire.

#### **Biodiversité**

L'étude d'impact devra inclure l'inventaire des espèces exotiques envahissantes (EEE) présentes sur le territoire du tracé projeté (incluant les chemins d'accès). Un plan d'intervention devrait être présenté en annexe afin de limiter leur propagation durant la phase de construction du gazoduc. Un inventaire minutieux des espèces menacées et vulnérables devra également être effectué. Les secteurs où l'on trouve ces espèces doivent être évités. Des mesures doivent être mises en place pour éviter la destruction des frayères/habitats essentiels pour la faune ichtyologique lorsque le gazoduc devra traverser un cours d'eau.

## Augmentation du trafic maritime

Le gazoduc alimentera en gaz naturel l'usine de GNL au Saguenay, avant d'être exporté vers les marchés internationaux. De facto, le trafic maritime augmentera dans une zone sensible comportant des espèces menacées comme le béluga. L'étude devrait présenter l'impact sur le transport maritime relié directement à la construction du gazoduc et la pression supplémentaire exercée sur le fleuve et le golfe Saint-Laurent.

# 1.2 L'enjeu réglementaire

#### Évaluation environnementale morcelée

Le RNCREQ partage l'avis de plusieurs acteurs du milieu quant au morcellement de l'évaluation du projet. En effet, le gazoduc ne constitue pas une finalité en soi, il s'imbrique dans un projet d'exploitation en amont et de transformation et d'acheminement en aval. Une étude d'impact rigoureuse devrait tenir compte de la chaîne complète de production d'un projet même si les promoteurs diffèrent. L'usine de liquéfaction de GNL Québec au Saguenay et le projet de gazoduc sont interdépendants et comportent des effets cumulatifs (augmentation du trafic maritime, installation portuaires, etc.) qui doivent être évalués conjointement. Dans un souci de réduire la production de GES mondiale et d'atteindre les cibles internationales, le projet de gazoduc devrait être évalué dans sa globalité. En effet, les GES ne tiennent pas compte du principe des frontières et l'impact de l'exploitation au Canada, de même que l'utilisation à l'international contribue au bilan mondial de production de GES. L'ancienne LQE, avant les modifications apportées en mars 2018, stipulait qu'« un projet constitué de plusieurs éléments constitue un seul projet destiné à faire l'objet d'une seule étude d'impact sur l'environnement ». Par exemple, le projet RABASKA qui visait l'implantation d'un terminal méthanier et d'un gazoduc avait fait l'objet d'une commission d'examen conjointe entre les instances provinciales et fédérales. Le projet du terminal avait été évalué de même que ses installations connexes. Il serait recommandé de mettre sur pied une commission conjointe d'évaluation environnementale pour le projet de Gazoduc inc.

# 2. Les aspects qui préoccupent le RNCREQ

Le RNCREQ est préoccupé par les aspects suivants relatifs au projet.

# 2.1 Préoccupations environnementales

#### Le tracé

Le tracé proposé doit tenir compte de l'exclusion de toutes les zones sensibles. Le promoteur devrait prendre en considération, dans le choix de son tracé : les aquifères, les aires naturelles, les refuges de biodiversité, les parcs régionaux projetés, les espèces à statut, les écosystèmes forestiers d'exception, les milieux humides, les aires protégées et ceux en voient de l'obtenir ou ayant le potentiel de l'obtenir. De plus, il est suggéré que le promoteur propose plusieurs tracés alternatifs tenant compte de l'impact social, environnemental et économique de l'emplacement de la construction du gazoduc.

# Cohérence avec les exigences

L'annexe 2 de la directive ministérielle stipule que « l'initiateur doit identifier et décrire les variantes susceptibles de moduler les émissions de GES. [...] La comparaison des variantes doit, notamment, être réalisée dans le souci d'éviter, de réduire ou de limiter les émissions de GES. » Ces directives correspondent aux mesures que la ministre doit prendre en considération lors de l'évaluation de nouveaux projets tel que mentionné dans la Loi sur la Qualité de l'Environnement. Le RNCREQ est préoccupé par le respect de ces exigences pour le projet de Gazoduc.

# Le drainage des sols

Les gazoducs sont généralement construits sur une portion du territoire à faible densité de population, ce qui fait en sorte que le corridor risque de traverser des terres agricoles. L'enfouissement du gazoduc dans un sol argileux pourrait engendrer des problématiques de drainages pour les agriculteurs de la région.

# 2.2 Préoccupations sociales

#### Consultation des acteurs du milieu

La population, les acteurs du milieu de même que les communautés autochtones doivent être consultés puisqu'ils sont les principaux concernés par les impacts directs de la construction du gazoduc et qu'ils possèdent une connaissance des enjeux du territoire.

#### Conciliation des usages

Le gazoduc pourrait interférer avec plusieurs usagers du territoire. Entres autres, les utilisateurs des chemins de VTT et de motoneige. De plus, d'autres acteurs du milieu comme la Table GIRT a mis sur pied une entente de paysage qui a comme objectif de « Conserver une qualité de paysage acceptable pour les activités récréotouristiques et maintenir une prédominance de couvert forestier dans le paysage de sites d'intérêt ».

#### Pertinence pour la population québécoise

La construction du gazoduc s'effectuera sur les terres québécoises, cependant il ne semble pas y avoir de bénéfices autant d'un point de vue social qu'environnemental pour la population québécoise directement.

# 2.3 Préoccupation technique

### Efficacité de détection des fuites fugitives

Il a été démontré que la technologie actuelle comporte certaines limites quant à la détection des fuites fugitives tout au long des gazoducs. La majorité des fuites détectées se font par les employés ou les citoyens et une faible partie, par le système de détection. Il y a donc une préoccupation quant à l'efficacité de la technologie en place et du délai de réponse pour intervenir. Il faut considérer que le délai d'intervention implique que des fuites de méthane sont libérées dans l'atmosphère. Les gazoducs, se situant loin de la population, les fuites risquent ainsi de passer inaperçues durant une longue période de temps.

# 2.3 Préoccupations économiques

#### Volatilité des marchés

Pour soutenir les coûts en capital d'une infrastructure, les prix doivent être relativement élevés. Or, l'influence de la concurrence à l'international n'est pas à négliger et agit sur la fluctuation des prix. De plus, l'augmentation de la concurrence du marché fait en sorte que les importateurs ont désormais l'opportunité de signer davantage de contrats à court terme. Un risque subsiste quant à l'investissement dans ce marché et il demeure une incertitude quant au réel prix de revente dans les futurs pays destinataires. Les ententes d'approvisionnement et de livraison concernant le projet Gazoduc pourrait être affectées par la volatilité du marché. Par ailleurs, afin d'être cohérent avec les objectifs visés par le Canada en matière de changements climatiques, le prix sur le carbone devrait théoriquement augmenter. Selon cette hypothèse, les modélisations économiques prévoient alors qu'il y aura une faible augmentation de l'utilisation du gaz naturel au Canada et qu'elle diminuera rapidement par la suite. Dans cette perspective, l'exploitation du marché du gaz naturel ne semble pas être en mesure d'apporter des bénéfices environnementaux directement sur le territoire canadien, ce qui en diminue l'intérêt et la pertinence.

#### Retombées réelles

L'étude devrait présenter les retombées économiques réelles directes à long terme (50 ans) allant de la phase de construction, d'exploitation et jusqu'au démantèlement et la fermeture du gazoduc. Les emplois permanents, temporaires et les redevances devraient être détaillés explicitement. En outre, le promoteur devrait démontrer les retombées réelles pour la région concernée.

# 2.4 Préoccupation quant à la sécurité publique

# Risques d'explosion

Selon le rapport de l'ONÉ, 750 incidents sont survenus le long des principaux pipelines canadiens sur une période de 8 ans. On dénote 137 incendies, 25 blessures graves, 13 explosions, 7 effets environnementaux négatifs et 6 décès. Les risques d'incidents demeurent substantiels et des mesures adaptées doivent être proposées. De plus, des préoccupations subsistent quant au délai d'intervention en milieu éloigné. Malgré que les directives ministérielles stipulent que le promoteur doit fournir un plan préliminaire des mesures d'urgence, il est suggéré que ces mesures soient adaptées aux risques d'accident en milieu éloigné compte tenu de la réalité territoriale dans laquelle sera construit le gazoduc.

# 2.5 Préoccupations sur les fondements

# Pertinence du projet

Tout d'abord, dans une perspective où l'économie mondiale adhère à la transition énergétique, les tendances à long terme prévoient une forte diminution de l'intérêt pour le marché du gaz naturel. De plus, le Québec s'est fixé des objectifs de réduction de GES. Le projet de Gazoduc ne s'inscrit pas dans une perspective de transition énergétique en cohérence avec les cibles à atteindre. L'investissement pour ce type d'infrastructure d'envergure détourne l'attention des réelles solutions qui doivent être mises en place pour s'adapter adéquatement aux changements climatiques. Également, l'instigateur du projet stipule que le gaz naturel qui transitera par le gazoduc servira à des fins d'exportation vers le marché européen et asiatique. Il n'est pas prouvé que l'utilisation qu'en fera le destinataire servira comme énergie de remplacement des sources plus polluantes et non comme énergie complémentaire pour combler un déficit énergétique de leur pays. Le bilan de GES au Québec sera peut-être impacté dans une plus faible mesure, mais dans sa globalité, le projet risque de déplacer le problème ailleurs.

# Création d'un précédent

La décision de construire un gazoduc à des fins d'exportation de gaz naturel peut créer un précédent, c'est-à-dire justifier la création de gazoduc selon les mêmes normes pour des projets ultérieurs. Plusieurs projets de port ou d'usine ont été proposé dans les dernières années au Québec, sans nécessairement être réalisés. Cependant, la construction d'un gazoduc peut ouvrir la voie à d'autres promoteurs, entre autres des promoteurs de projets connexes, qui pourraient voir une ouverture à se développer malgré que le Québec devrait investir dans des projets favorisant la transition énergétique.

# 3. Proposition supplémentaire

# Période de consultation du public

Le RNCREQ appuie le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le Comité ZIP Saguenay-Charlevoix et l'Organisme de bassin versant du Saguenay à l'effet qu'un amendement au Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets est nécessaire afin de suspendre la période de consultation lors de la période des fêtes et de la saison estivale. Durant cette période, les citoyens et les organismes ne sont pas disponibles pour évaluer et soumettre des propositions étoffées.

# 4. Références

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. (2018). *Projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium à ville de Saguenay*. Repéré à : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape345\_kqf.pdf#page=54

Voir la page 54 du document qui stipule que les impacts du transport maritime d'un seul projet est probablement minime, mais qu'il est nécessaire d'évaluer les projets dans leur globalité afin de mieux comprendre les impacts cumulatifs des différents projets sur la faune fragile du St-Laurent.

Bureau de la sécurité des transports du Canada. (2012). Sommaire statistique des événements de pipeline 2012. Repéré à : http://www.bst-tsb.gc.ca/fra/stats/pipeline/2012/ss12.asp

Résumé statistique des événements de pipeline dont les fuites de gaz.

CIRAIG (International Reference Centre for the Life Cycle of Products, Processes and Services) (2016). GHG emissions related to the life cycle of natural gas and coal in different geographical context. Repéré à : http://www.ciraig.org/pdf/CIRAIG\_LCA\_gas\_vs\_coal\_final\_report\_version.pdf

Document portant sur les impacts des gaz naturels selon les différentes étapes d'exploitation.

Écosociété. Les sables bitumineux, la honte du Canada.

Repéré à : https://ecosociete.org/livres/les-sables-bitumineux-la-honte-du-canada

Livre portant sur l'impact de l'exploitation des sables bitumineux au Canada.

Fondation David Suzuki et Institut Pembina (2011). Le gaz naturel est-il une bonne solution pour contrer le changement climatique ?

Repéré à : https://fr.davidsuzuki.org/wp-content/uploads/sites/3/2011/07/Gaz-naturel-solution-changements-climatiques-Canada-rapport-final.pdf

Document permettant de mieux cibler les répercussions du gaz naturel sur l'environnement et de prendre compte de son impact dans une perspective d'atteinte des objectifs de réduction des gaz à effet de serre.

Office national de l'énergie (2018). Gaz naturel.

Repéré à : https://www.neb-one.gc.ca/nrg/sttstc/ntrlgs/index-fra.html

Site ressource soulignant, entre autres, la baisse de gaz naturel classique et la hausse de production canadienne de gaz naturel non-conventionnel.

SNC-Lavalin (2006). Implantation d'un terminal méthanier à Lévis.

Repéré à http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Rabaska/documents/PR3-1.pdf

Étude d'impact du projet RABASKA présentant l'évaluation environnementale d'un terminal et de ses installations connexes.



# Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

Maison du développement durable 50, rue Sainte-Catherine Ouest Bureau 380.A Montréal H2X 3V4 514 861-7022

www.rncreq.org

